

Les Données du Réseau

Présentation de la brigade loup de l'ONCFS

La brigade nationale « loup », dont l'encadrement est confié à l'ONCFS, a été créée à l'initiative de Madame la Ministre de l'Ecologie en septembre 2015. Elle fut renforcée à l'automne 2016 par trois nouvelles recrues et un adjoint au chef de brigade. Cette équipe originale est actuellement composée de 13 agents, tous âgés de moins de 25 ans, actuellement en contrat d'avenir pour une durée de trois ans.

Les agents sont tous titulaires du permis de chasser et pour la plupart possèdent un Brevet de Technicien Supérieur Agricole ou un Certificat de Spécialisation en Techniques Cynégétiques. Ils sont particulièrement impliqués dans leurs missions et montrent une réelle motivation à exercer un travail de terrain dans des conditions souvent difficiles (de nuit, avec une météo et par relief accidenté). Ils sont encadrés par un chef de brigade et son adjoint, tous deux Inspecteurs de l'Environnement. Cette brigade est sous l'autorité hiérarchique du DIR PACA-Corse et du chargé de mission national qui possède un rôle de supervision des activités.

Cette nouvelle équipe est amenée à exercer sur l'ensemble du territoire national, elle réalise des missions complémentaires concernant le dossier loup.

Missions de défense des troupeaux domestiques

La brigade nationale loup participe aux missions de Tir de Défense Renforcé (TDR) auprès d'éleveurs qui sont impactés par des attaques récurrentes au sein de leur troupeau.



Photo 15 : Agents de la brigade en protection d'un troupeau
Crédit photo : ONCFS ©

C'est à ce titre que la brigade est fortement sollicitée lors de la saison estivale pour assurer ces TDR autour des troupeaux après avoir été contactée préalablement par les DDT(M) de ces départements. Seuls les foyers d'attaques (exploitations subissant des attaques répétés

malgré la mise en œuvre de moyens de protection) font l'objet d'intervention de la brigade.

Au-delà des seuls prélèvements de loup lors de ces opérations, le rôle de la brigade est de participer au processus de protection active des troupeaux. Le principe des tirs de défense est de participer au processus de protection des troupeaux contre les attaques de loup. Cette équipe accomplit un soutien reconnu par le monde de l'élevage qui se voit ainsi accompagné sur le terrain pendant toute la durée de l'opération, en général une semaine. Cette présence continue de professionnels à proximité des troupeaux pendant toute la nuit permet généralement de faire baisser, au moins ponctuellement, le niveau de dommages subit par l'éleveur, qu'un loup soit prélevé ou non.

Participation au suivi de l'espèce

L'équipe de la brigade est formée aux procédures du Réseau loup et elle connaît particulièrement bien les mœurs de cette espèce. A ce titre, elle assure pendant la saison hivernale un suivi technique en accord avec les animateurs régionaux du Réseau pour renforcer l'activité de pistage du réseau.



Photo 16 : Mesure d'une trace de loup sur le terrain par un agent
Crédit photo : ONCFS ©

Durant les quatre mois d'hiver, la brigade vient en appui aux Services Départementaux pour augmenter la capacité de prospection. Elle déploie les protocoles utilisés classiquement par le réseau avec la spécificité de pouvoir mobiliser un effectif d'intervenants relativement important au moment opportun (après une chute de neige par exemple).

A cette occasion, la brigade a pu se déplacer sur bon nombre de départements au cours de l'hiver 2017 et récolter un nombre importants d'indices biologiques

Les Données du Réseau

participant à une meilleure connaissance de l'état de la population de loups.

Par exemple, les agents ont mis en évidence une trace de neuf loups suivis sur la commune des Redortiers (04) sur la montagne de Lure fin janvier. Ces traces ont pu être relevées par un pistage combiné avec plusieurs binômes répartis simultanément sur une vaste zone. Cette donnée, croisée avec des images prises simultanément au piège-photos par les collègues du SD 84 sur Beaumont du Ventoux permet d'émettre des hypothèses concernant l'organisation territoriale des meutes sur ces deux secteurs.

Dans le Grand Est, la brigade a été mobilisée aux côtés du Service Départemental des Vosges pour venir

en appui sur le massif des Hautes-Vosges, très vaste secteur forestier à cheval sur plusieurs départements. Au cours de cette mission, les agents ont découverts la piste de deux loups confirmant la persistance de la Zone de Présence Permanente. Le lendemain, ce sont des excréments qui ont été collectés sur ce massif.

Sur la période hivernale 2017, la brigade aura prospecté 930 km de pistes et chemins sur sept départements depuis les Alpes jusqu'aux Vosges en passant par le Massif Central.

Cela représente un nombre total de 1 500 heures-agent de prospection qui ont permis de collecter 5 urines et 112 excréments. La brigade nationale loup aura pu suivre 27 traces de loup au cours de ces opérations.

Département	Massif	Nombre de communes prospectées
Alpes-de-Haute-Provence	Jabron	18
Alpes-de-Haute-Provence	Vanson	
Alpes-de-Haute-Provence	Asse	
Hautes-Alpes	Clarée	4
Alpes-Maritimes	Sud-Turini	6
Drôme	Lure-Ventoux	9
Var	Ouest-Var	5
Vosges	Hautes-Vosges	2
Lozère	Margeride	5

Tableau 1 : Niveau d'implication de la brigade dans les suivis selon les départements et communes